

*FINANCES ET FINANCIERS EN FRANCE*  
*DANS LA PREMIERE MOITIE DU XVIIe SIECLE*  
*(1598 – 1653)*

(Thèse de Doctorat d'État, Université Lyon 2, 24 mars 1984)

Depuis des lustres, les historiens proclament que la monarchie française d'Ancien Régime a constamment souffert de problèmes financiers et qu'ils ont fini, en s'amoncelant, par la conduire à sa ruine en 1789. Ce lieu commun historique, avant tout fondé sur l'observation du XVIII<sup>e</sup> siècle, méritait vérification. Il appelait aussi son nécessaire corollaire. Comment l'État avait-il réussi à survivre, le plus souvent avec grandeur, qu'elle se manifeste à Rocroi, à Westphalie ou à Versailles ? La question des moyens se doublait d'une autre interrogation : qui les mettait en œuvre ? C'est ce triple objectif que s'est fixé ce travail en se limitant à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le choix de cette période a été conditionné par les travaux antérieurs, notamment ceux de M. Gascon sur les marchands-banquiers lyonnais au XVI<sup>e</sup> siècle. A cette époque, les rois de France ont largement fait appel aux banquiers italiens établis à Lyon pour alimenter les caisses de l'État et conduire leur politique. Cependant, le Grand Parti a fait faillite dans le troisième tiers du siècle. Il fallait nécessairement, les besoins de la monarchie étant de plus en plus considérables, le remplacer par un autre système. Il s'établit, progressivement, les guerres civiles terminées, de 1598 à 1653. Il ne variera guère par la suite comme l'a montré la récente thèse de D. Dessert sur les financiers à l'époque de Louis XIV. C'est donc à la gestation de nouveaux procédés financiers et d'un groupe social nécessaires à la survie de l'État qu'on assiste dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Il n'a pas été aisé de déceler les uns et les autres. De nombreuses difficultés ont été rencontrées à chaque pas. La première démarche a d'abord été de montrer pourquoi l'État ne pouvait se contenter de ses ressources ordinaires — même étendues aux impôts — et devait faire appel à des spécialistes. Deux principaux obstacles sont alors apparus : d'une part, les sources officielles ont été détruites lors de l'incendie de la Chambre des Comptes au XVIII<sup>e</sup> siècle : il faut donc se contenter de copies; d'autre part, les documents disponibles sont des pièces comptables par définition toujours en équilibre puisqu'un officier ne saurait dépenser plus qu'il ne perçoit. C'est donc par une méthode empirique qu'il a fallu procéder. Dans un premier temps celle-ci a été comparative. Il a été nécessaire, en effet, après les avoir rassemblées, de confronter les différentes copies de comptes identiques afin de déterminer la valeur probable du chiffre qui devait figurer sur le document original. Dans un second temps, la méthode a été déductive. En considérant le gonflement des masses budgétaires et surtout la répartition des dépenses et la composition des recettes, il a été possible de faire apparaître la part des procédés dont la gestion incombait aux financiers : fermes, partis ou prêts. Par ailleurs, en scrutant les états de prévoyance, le fonctionnement général de l'appareil financier du royaume et la chronologie régulière des opérations de finances, lisibles, entre autres, dans les registres des arrêts du Conseil du roi, on a pu discerner les moments de tension financière consécutifs à des manques de liquidités.

La seconde étape a consisté à déterminer les moyens utilisés par la monarchie française pour combler l'insuffisance de ses ressources et de sa trésorerie. En apparence, la tâche était plus facile. En effet, chaque opération était décidée au Conseil des finances et figurait, par voie de conséquence, dans la série E des Archives Nationales. En réalité, tous les actes n'ont pas été conservés par les secrétaires. De nombreux baux de fermes, articles de traités ou arrêts de prêts ne sont connus que par des allusions, entre autres lors de procès qui leur sont relatifs. A l'inverse, de tels documents, tout à fait officiels, sont gardés dans d'autres dépôts. Il a donc été, là aussi, nécessaire de procéder à un long travail de rassemblement chronologique des procédés utilisés. Ce n'est que lorsque leur corpus a été établi, que nous avons cherché à comprendre quelles lois — s'il y en avait — les régissaient. Autrement dit, quand l'État déci-

daît de faire appel à des financiers, agissait-il sous l'empire de la nécessité en acceptant n'importe quel procédé à n'importe quelle condition ou pouvait-il raisonnablement, après réflexion, choisir ce qu'il préférait, ce qui était le moins préjudiciable aux finances publiques et le plus efficace ? A l'opposé, comment se comportaient ceux qui étaient disposés à aider le souverain ? Il convenait donc de décrire les relations complexes qu'ont entretenues les différents partenaires sur plus d'un demi-siècle. Pour y parvenir, il nous fallait connaître parfaitement les moyens financiers. Il importait de savoir comment naissaient les avis que d'aucuns donnaient au roi, comme certains se chargeaient du prélèvement des impôts indirects par le système des fermes, comment d'autres établissaient offices, taxes et autres levées ou droits dans le cadre des traités et comment presque tous prêtaient de l'argent au monarque. Chaque opération, en effet, a ses itinéraires, ses rites et ses cheminements auxquels il serait vain de vouloir se soustraire. Il est clair, cependant, qu'une affaire se traite en un lieu précis, à une époque donnée, entre des hommes dissemblables qui ont chacun des pratiques et des moyens divers. Tout autant que la description des procédés financiers, on devait mettre en évidence les facteurs susceptibles d'influer sur leur mise en place. Des calculs simples, basés, en général, sur l'étude des écarts à la moyenne ont permis de répondre à ces interrogations générales et particulières.

En troisième lieu, il était nécessaire de présenter les maîtres de ces jeux : les financiers. Il fallait d'abord les voir au travail. Les documents précédents étaient sensés le permettre puisque chaque opération est prise en charge par un homme qui signe, au Conseil du roi, l'acte qui l'officialise. En réalité, les choses sont rarement aussi claires. Le plus souvent, les signataires sont des hommes de paille. Il a donc fallu tenter de retrouver, pour chaque acte, les véritables acteurs. Les pièces judiciaires et notariales ont servi de base à ce décryptage nécessaire. Ce n'est que lorsqu'on a pu déterminer — avec combien d'incertitude et combien de lacunes — qui se cachait derrière qui, qu'il a été possible, par une étude statistique simple, de connaître le mode selon lequel chaque catégorie de financiers travaillait, passant ou s'attardant dans le milieu, agissant en solitaire ou en groupe, avec des équipes toujours semblables ou toujours renouvelées, pour des opérations limitées ou fastueuses.

On ne pouvait, cependant, se contenter de voir en eux uniquement des travailleurs. Il importait aussi de montrer la place qu'ils tenaient dans le royaume. La littérature de l'époque, des pièces de théâtre aux satires en passant par les romans et les mémoires livraient une vision négative des hommes de finance, gros et gras, livrés aux vices plus qu'à la vertu, avançant dans la société grâce aux malversations qu'ils réalisaient. Les révoltes populaires dirigées contre eux disaient éloquemment en quelle estime les tenaient les gens du peuple. Les documents judiciaires notamment ceux des Chambres de justice, les contrats de mariages, les testaments, les inventaires après décès, les partages et autres papiers notariés conservés au Minutier Central des notaires parisiens ou dans les Archives provinciales permirent de corriger largement la vision que les lettrés ou les petites gens avaient livrée.

Ainsi notre rôle a-t-il consisté en premier lieu à rassembler toutes les informations financières et sociales éparpillées dans les divers dépôts et les différentes séries d'archives, en second lieu à les ordonner chronologiquement par types d'opérations, ou alphabétiquement par dossier de financier, en troisième lieu à les étudier systématiquement, de manière à discerner des règles d'action et des comportements majeurs. En aucun cas, nous ne prétendons avoir donné les chiffres exacts de chaque recette ou de chaque dépense. En aucun cas nous ne prétendons avoir livré le nombre et le volume exacts des opérations financières destinées à combler l'insuffisance budgétaire. En aucun cas nous ne prétendons avoir dressé pour tous les financiers la fiche de police exacte qui permettrait de connaître l'ensemble de leurs actes et les moindres recoins de leur pensée. Ce que nous avons donné est une approche de la vérité. Il est inutile de dire que nous l'avons voulue la plus parfaite possible. Il est clair cependant que nous n'avons atteint dans ce travail ni l'exhaustivité ni l'absolue certitude.

Au demeurant était-ce bien utile ? L'objectif essentiel n'était-il pas plutôt de décrire un système et son fonctionnement et de comprendre comment il avait pu et s'établir et perdurer ? Sur ces points, les informations que nous apportons sont certaines.

La simple observation de l'exacte fonction des financiers dans les finances françaises ouvre déjà de riches perspectives . Tous, fer-

miers, traitants ou prêteurs pratiquent les mêmes méthodes. La mise en avant de prête-noms garantit le secret et l'association assure la solidité du système. Cependant, nul ne pourrait travailler sans le recours à l'emprunt. Par des moyens très courants, obligations ou contrats de rentes, un membre de l'équipe, dûment mandaté par ses partenaires, rassemble l'argent de prêteurs. Ce sont ces sommes ainsi perçues, ajoutées les unes aux autres, qui sont investies dans les opérations financières. Dans ces conditions le financier n'est qu'un intermédiaire entre l'État et la société riche d'Ancien Régime. Son rôle est avant tout de capter les épargnes pour les orienter vers le trésor public. Le « milieu financier » ne saurait donc se limiter aux quelques cinq mille personnes qui y ont effectivement participé : les innombrables prêteurs y ont une place déterminante. De la confiance qu'ils accordent ou non aux financiers dépend l'alimentation ou non des caisses de l'État. En se déchargeant, en partie, de ce travail de rassemblement l'État réalise une délicate voire dangereuse opération de génie.

Le génie, c'est d'avoir compris que les éléments les plus riches de la nation, nobles de sang, nobles de robe, dignitaires ecclésiastiques et grands bourgeois, refuseraient constamment de payer l'impôt auquel leur rang leur permettait d'échapper. Le génie, c'est avoir compris que l'argent que l'État ne pouvait pas obtenir d'eux directement par l'impôt pouvait néanmoins être perçu de manière indirecte. Le génie c'est d'avoir créé un système qui permette aux riches d'apporter *spontanément* leur argent à l'État quand ils refusaient toute participation *obligatoire*. Ainsi la base financière de l'État était-elle moins étroite qu'on ne l'a dit jusqu'à présent. L'effort financier du royaume retombait, certes de manière différente, sur l'ensemble de la nation.

Le coup de génie n'était pourtant pas sans contre parties multiples d'où l'erreur n'était pas absente pour trois raisons. Il est évident que le monarque se liait, de plus en plus étroitement, au fur et à mesure qu'il réclamait davantage, au milieu qui le fournissait. Car les prêts consentis par les riches aux financiers et les travaux effectués par ces derniers pour l'État ne sont nullement désintéressés. Les premiers attendent que l'argent qu'ils ont avancé leur rapporte au même titre que celui qu'ils placent dans la terre. Pour les seconds, il est clair que toute peine mérite salaire sinon récompense. Les uns

comme les autres souhaitent donc tirer des profits de l'État. Ceux-ci sont variés. Ce peut être des grâces, des dons, des pensions s'ajoutant aux bénéfices légaux ou illégaux permis par l'application du contrat. Ce peut être des dispenses les soustrayant à l'exécution de la loi. Ce peut être, aussi, le pouvoir de nommer les officiers qui doivent les rembourser. L'État ne perd pas, à ce jeu, que des deniers. Son autorité et sa puissance sont diminuées du pouvoir que prennent ses créanciers. A dire le vrai, cependant, la situation est complexe en ce domaine. Les financiers tiennent, en effet, le pays. Ils le tiennent financièrement, ils le tiennent administrativement, d'autant plus qu'ils possèdent tous des offices. Ils limitent l'autorité monarchique mais ils la servent aussi. Ils n'ont d'ailleurs aucun intérêt d'aucune sorte à s'en détacher et leur attitude durant les périodes de crises, notamment la Fronde, le montre bien. Ils sont liés à l'État comme l'État leur est lié. Ils forment un couple indissoluble. Grâce à cette alliance permanente, la monarchie française peut vivre : elle trouvera toujours de quoi satisfaire ses ambitions. Du coup, elle ne songe nullement à réformer quoi que ce soit de ses institutions financières, du mode de prélèvement et de répartition des impôts. La nécessaire et géniale intrusion des financiers dans le royaume et le succès du système auprès des riches condamnaient l'État au conservatisme le plus absolu, au moins en ce domaine.

Il n'en allait pas de même dans la société qui était bouleversée par leur arrivée. Brutalement surgissait sur le devant de la scène sociale un groupe issu d'horizons géographiques différents, héritier, en général de pères et de grands-pères officiers de justice, ayant pris des chemins divers avant de s'engager dans la carrière financière. Ostentatoire par profession — car on ne prête qu'à ceux qu'on croit riches — il se plaisait à étaler des signes évidents de richesse. Carrosses et chevaux, vêtements et bijoux, maisons des villes et des champs pourvues des meilleurs aménagements, meubles et linge, cristaux et argenterie, tableaux, statues, tapisseries, nourriture et domestiques, tout abonde, au moins chez les plus riches. Car la fortune n'est qu'un moyen pour attirer le détenteur de capitaux et pour s'élever dans la hiérarchie sociale. Les financiers ont parfaitement su s'intégrer à la haute société d'Ancien Régime. Ils ont les mêmes loisirs, ils participent à l'évolution intellectuelle, scientifique ou littéraire de leur époque et même la facilitent. Quand ils ne sont pas protes-

tants, ils adhèrent au mouvement de la Réforme catholique. Ils fréquentent la noblesse dont ils font pour le plus grand nombre partie de manière plus ou moins ancienne. Ils réalisent pour leurs filles des alliances avec les nobles et achètent à leurs fils des offices importants ou des charges militaires qui les installent dans le second ordre.

Ainsi se réalisait une fusion dont tout le monde profitait : les privilégiés en soutenant financièrement le roi s'enrichissaient, les financiers s'élevaient dans l'État et dans la société. Au conservatisme politique répondait leur mobilité sociale grâce au service de l'État et à l'intrusion de l'argent dans la société d'ordres traditionnelle. Faut-il alors s'étonner de résistances, de tensions, voire de rejets des financiers par les groupes investis ? Leurs filles, malgré leurs dots énormes, n'épousent que des nobles de robe; ils résident au Marais quand l'aristocratie habite le faubourg Saint Germain; régulièrement le roi rappelle qu'il est le maître, organise une chambre de justice, opère quelques prélèvements et redistribue les cartes financières, histoire de montrer qu'ils ne sont rien sans lui. Les financiers, indispensables à l'État et aux riches doivent donc rester à la place que les uns et les autres leur assignent. Ils ne sont que des intermédiaires interchangeable qu'on peut sacrifier quand la situation politique ou sociale l'exige : ils deviennent alors des boucs émissaires.

Éléments indispensables mais conservateurs de l'État, catégorie motrice mais contenue de la société, les financiers et le système qu'ils ont aidé à mettre en place sont également responsables de la stagnation économique du pays. Car l'épargne qu'on canalisait vers l'État ne pouvait s'investir dans l'économie. On connaît, certes, des financiers qui furent banquiers, commerçants, constructeurs immobiliers ou industriels. Ce ne fut cependant que pour un temps, pour peu d'argent et la finance finit toujours par l'emporter.

Le monde foisonnant des financiers a donc constamment permis à l'État de vivre, mais il a bloqué, par son existence, toute innovation dans les domaines administratif, politique, social et économique. Trop d'individus ont profité, tout de suite, du système mis en place au début du XVII<sup>e</sup> siècle sous le coup des nécessités militaires pour qu'on envisage de réformer la moindre parcelle de cette organisation. Ce n'est pas qu'on en ignore les vices. On préfère cependant

les risquer pour obtenir les profits. Ainsi l'État continuera-t-il de fonctionner jusqu'à la Révolution, sans grande modification en assurant sur deux siècles le triomphe des financiers.

Ce succès rapide et sans retour du système sur la banque italienne du XVI<sup>e</sup> siècle doit nécessairement être expliqué. Deux réponses peuvent être données : d'une part, les banquiers italiens se sont adaptés aux nouveaux jeux financiers. La carrière des Lumague et des Mascranny en témoigne. D'autre part, les riches Français ont mordu à cette nouvelle structure. Peu attirés généralement par les secteurs de production, ils ont toujours préféré les investissements suscités par l'État. Dans un premier temps ce furent les offices; dans un second les jeux financiers. On ne saurait pourtant se satisfaire de ces deux premières explications. Il faut risquer une hypothèse. Si le succès du système a été aussi rapide n'est-ce pas parce qu'on connaissait déjà de telles pratiques ? Comment l'État vivait-il avant la banque italienne ? Pourquoi les condamnations d'Enguerrand de Marigny, de Jacques Cœur ou de Semblançay ? N'y aurait-il pas lieu de vérifier si la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ne renouerait pas avec le passé plutôt qu'elle n'innoverait. C'est donc à une nouvelle hypothèse que nous renvoie cette présente étude.

*Françoise BAYARD*  
(Centre Pierre Léon)